

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Cette séance s'inscrit dans le cadre de la préparation du rapport du COR sur la situation des retraités prévu en décembre 2015, et prolonge [la séance du 24 septembre 2014](#) consacrée à la consommation et à l'épargne des retraités, en fournissant des éclairages complémentaires sur le budget des retraités – à savoir les évolutions du pouvoir d'achat au cours de la retraite et les contraintes budgétaires des retraités (consommation, emprunts, logement, santé et dépendance).

I – Revalorisation des retraites et indice des prix

- **Le pouvoir d'achat de la pension est-il préservé tout au long de la retraite ?** Ce devrait être le cas selon la règle de revalorisation des pensions sur les prix mais, dans les faits, il peut en être autrement : si les pensions du régime général sont indexées de fait sur les prix depuis 1987, les autres régimes (fonction publique, AGIRC, ARRCO, etc.) ont parfois appliqué d'autres règles ; les modalités d'application de la règle d'indexation sur les prix conduisent à un décalage temporel entre l'inflation constatée et la revalorisation appliquée ; les reports de calendrier de revalorisation entraînent une perte faible mais durable de pouvoir d'achat ; les taux des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite ont augmenté, ce qui pèse sur l'évolution des pensions nettes ([cf. documents n° 2 et n° 3](#)).
- **Quelles ont été les évolutions au cours des 25 dernières années ?** Le pouvoir d'achat net s'est dégradé au milieu des années 1990 pour les retraités qui ont subi les hausses de prélèvements sociaux sur les retraites et les évolutions propres au régime AGIRC ou aux régimes de la fonction publique (hors éventuelles revalorisations catégorielles), mais il a été maintenu pour les retraités du privé les plus modestes, exonérés de prélèvements sociaux. Les générations nées à partir de 1937 en ce qui concerne les salariés du privé et celles nées à partir de 1944 en ce qui concerne les fonctionnaires ont aussi connu une quasi-stabilité du pouvoir d'achat de leur pension nette ([cf. document n° 3](#)).
- **L'inflation est-elle la même pour les retraités que pour le reste de la population ?** Entre 1998 et 2014, les prix de certains biens et services qui occupent une place importante dans le budget des retraités (santé, etc.) ont souvent moins augmenté que les prix des biens et services qui occupent une place importante dans le budget des autres ménages (transports, hôtels-cafés-restaurants, etc.), mais c'est l'inverse pour d'autres biens et services occupant une place importante dans le budget des retraités (alimentation, chauffage, etc.). Au total, l'indice des prix calculé par l'INSEE pour les retraités a très légèrement moins augmenté que l'indice global (-0,6 point cumulé en seize ans) ([cf. document n° 4](#)).

II – Les dépenses des retraités : consommation, remboursements d'emprunts et logement

- **Les retraités ont-ils des besoins de consommation différents du reste de la population ?** À niveau de vie égal, la consommation diminue à partir de 60 ans au fur et à mesure de l'avancée en âge. La baisse de certaines dépenses lors du passage à la retraite pourrait correspondre à la disparition des frais professionnels (restauration le midi, habillement, déplacements domicile-travail, etc.) et à une substitution entre consommation et production

domestique (les retraités mettraient à profit leur temps libre pour produire eux-mêmes certains biens ou services). La baisse de la consommation au cours de la retraite peut résulter d'une altération des besoins de consommation liée au processus de vieillissement ou d'une volonté d'épargner chez les plus âgés pour des motifs de précaution (face au risque de dépendance) ou de transmission ([cf. document n° 5](#)).

- **Et en matière de logement ?** Les retraités dépensent globalement moins pour leur logement, car la plupart sont propriétaires (73 % contre 49 % des non-retraités en 2013) et n'ont ni loyers ni remboursements d'emprunts à payer ; mais leurs logements sont plus spacieux et de meilleure qualité, ce qui entraîne des charges plus importantes, notamment de chauffage. Parmi les locataires, le logement pèse plus lourd sur le budget des retraités que sur celui des non-retraités et ce poids s'est accru récemment ([cf. documents n° 7 et n° 8](#)). Au total, les retraités détiennent moins de prêts immobiliers (11 % contre 28 % de la population en 2010) ; plus largement, ils sont moins souvent endettés pour des prêts immobiliers ou des crédits à la consommation (23 % contre 46 % de la population) et, lorsqu'ils le sont, les montants à rembourser chaque mois sont moins élevés ([cf. document n° 6](#)).

III – Les dépenses des retraités : santé et dépendance

- **Les dépenses de santé sont-elles plus élevées pour les retraités ?** Les dépenses de santé (hors automédication) augmentent en effet rapidement avec l'âge : en 2008, elles étaient 7,1 fois plus élevées après 75 ans qu'entre 16 et 25 ans ([cf. document n° 10](#)). Cependant, le taux de prise en charge de l'assurance maladie obligatoire est plus élevé chez les plus âgés et le reste à charge après intervention de l'assurance maladie obligatoire augmente moins vite avec l'âge : en 2008, il était 4,1 fois plus élevé après 75 ans qu'entre 16 et 25 ans.
- **Comment interviennent les complémentaires santé ?** Contrairement à l'assurance maladie obligatoire, les complémentaires santé n'effectuent qu'une redistribution limitée selon l'âge : leurs primes ont tendance à augmenter avec l'âge, ainsi que le reste à charge après remboursements. Au total, les dépenses de santé à la charge des ménages (primes des complémentaires santé payées par les ménages + reste à charge après remboursements) sont plus élevées pour les retraités : 1 860 € par an en moyenne pour un ménage retraité en 2013 (dont 1 376 € de primes et 485 € de reste à charge), contre 1 138 € par an pour un ménage non retraité (dont 832 € de primes et 305 € de reste à charge) ([cf. document n° 11](#)).
- **Quelle est l'ampleur des dépenses de dépendance ?** Fin 2011, on compte environ 700 000 personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4) à domicile et environ 600 000 personnes âgées en établissement (EHPAD), dont des personnes pas ou peu dépendantes (GIR 5 ou 6). Pour les personnes âgées dépendantes à domicile, les dépenses de dépendance sont financées en grande partie par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : le montant médian restant à la charge du bénéficiaire de l'APA est de 60 € par mois fin 2011 par rapport au montant du plan d'aide accordé – sachant que ce montant est souvent inférieur aux dépenses de dépendance pour les nombreux plans d'aide fixés au plafond et que le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit de modifier les modalités d'octroi de l'APA à domicile ([cf. document n° 12](#)). Pour les personnes âgées en EHPAD, hormis les 10 % d'entre elles ayant les ressources les plus élevées, la dépense de dépendance à leur charge, après versement de l'APA pour les bénéficiaires (GIR 1 à 4), représente un montant médian de 156 € par mois. Mais les dépenses d'hébergement leur incombent largement malgré les aides au logement, réductions d'impôts et aides départementales (aide sociale à l'hébergement – ASH) ; or les tarifs d'hébergement (montant médian de 1 600 € par mois fin 2011) sont souvent supérieurs à leurs ressources (1 177 € pour les bénéficiaires de l'APA) ([cf. documents n° 13, n° 14 et n° 15](#)).